



Déclaration de la délégation Force Ouvrière au CSEE Grand-Est le 16 avril 2024.

Monsieur le Président, suite à des alertes et échanges avec nos collègues, nous faisons le constat que depuis quelques temps un climat délétère s'installe sur la région Grand-Est.

En effet, nous assistons à une vague incessante de licenciements et d'entretiens disciplinaires arbitraire et injustes.

Cette chasse constante et inhumaine contre nos collègues est insoutenable et installe un climat de terreur dans tous nos centres.

Ceci doit cesser. La délégation **Force Ouvrière** pointera chaque fait, chaque action, qui malmèneront nos collègues et nous chercherons par tous les moyens à faire valoir leurs droits.

Nous constatons avec amertume la volonté de faire peser les résultats catastrophiques des décisions nationales et régionales sur les salariés qui portent à bout de bras notre institution.

Nous vous rappelons que les membres élus du CSE disposent d'un droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes, à leur santé physique ou mentale ou aux libertés individuelles qui ne serait pas justifiée par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnée au but recherché (art. L 2312-59 du code du travail). L'exercice de ce droit d'alerte permet de saisir directement le juge des référés pour faire cesser le trouble illicite qu'ils ont constaté.

Factuellement, le non-renouvellement des collègues en CDD, la remise en cause et la désorganisation de la fonction de chargé d'accueil et d'information, le report de la charge de travail sur les AF, le licenciement quasi-systématique des collègues convoqués aux entretiens disciplinaires, le nombre d'alertes RPS et enfin le nombre de démissions en forte augmentation sont devenues le quotidien et la norme dans les centres du Grand-Est.

Ces pratiques nous interrogent et nous semblent inappropriées, engendrant ainsi un mal-être des salariés de l'AFPA Grand-Est. Nous ne reconnaissons plus aujourd'hui une AFPA qui était bienveillante envers ses salariés.

La dégradation constante de nos moyens, la baisse constante de nos effectifs, l'ambiance générale dégradée devrait vous interroger et vous indiquer qu'un schéma plus vertueux devrait être mis en place rapidement, tels que prévu dans l'accord QT/RPS.

Bien au contraire, ces pratiques sèment la terreur, la peur du lendemain pour chaque salarié, en les écrasant d'injonctions parfois contradictoires et de décisions unilatérales sans réelles justifications.

Quel est le but ?? Quel est l'objectif final ??

Pour **Force Ouvrière**, toutes ces constatations nous font craindre une augmentation des accidents du travail et des arrêts maladie liée à ce climat anxiogène.

Le bateau AFPA Grand-Est part à la dérive sans que le capitaine ne s'en aperçoive et ne fasse le nécessaire pour redresser la barre ! Que fait un capitaine sans ses matelots ?? Pesez-vous les conséquences de tous ces actes et décisions ?